

Règlement tarifaire de service du Centre Aquatique Les Bassins de l'Aqueduc

Art. 1 : Préambule

Le règlement tarifaire fait l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement.

Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions du présent règlement, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit. La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement tarifaire. Son application entrera alors en vigueur à compter de son affichage.

En tant qu'utilisateur des services du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc, l'utilisateur est tenu de connaître et de respecter le règlement intérieur, qui définit les droits et les devoirs des usagers ainsi que les règles générales du site.

Art 2 : Prestations du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc

2.1. Conditions d'abonnement et d'adhésions aux prestations

Les contrats de souscription couvrent la période choisie de date à date pour les abonnements semestriels et annuels.

En dehors des situations listés à l'article 5 ci-après, la non-utilisation temporaire ou définitive des installations et des prestations n'ouvre à l'abonné aucun droit à report ou résiliation avec remboursement.

Le report, la modification du planning des activités ne pourront donner lieu à aucun échange ni remboursement.

ATTENTION : Durant les vacances scolaires, les horaires d'ouverture du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc ainsi que les horaires des cours et des activités sont susceptibles de changement.

2.2. Caractéristiques des prestations

ENTREE UNITAIRE	
Espace aquatique	Espace bien-être-cardio (accès bassins compris)
Accès libres aux bassins	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Mineurs et majeurs	Majeurs uniquement
Ticket vendu à l'unité	
Valable uniquement le jour de l'achat	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

ABONNEMENT « ENTREE »	
Espace aquatique	Espace bien-être-cardio (accès bassins compris)
Accès libres aux bassins	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Mineurs et majeurs	Majeurs uniquement
Support nominatif mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire du support accompagné de personnes de son entourage de même « catégorie »	
Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

ABONNEMENT « HORAIRE »	
Espace aquatique	Espace bien-être-cardio (accès bassins compris)
Accès libres aux bassins	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Mineurs et majeurs	Majeurs uniquement
Support nominatif et heures non cessibles valable 1 an à compter de la date d'achat	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

ABONNEMENT « HEURES CREUSES »	
Espace aquatique	Espace bien-être-cardio (accès bassins compris)
Accès libres aux bassins	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Mineurs et majeurs	Majeurs uniquement
20 heures carte nominative non cessibles valable 1 an à compter de la date d'achat sur les horaires du lundi au vendredi entre 11h et 14h ou vendredi à partir de 19h hors vacances scolaires + jours fériés ouverts	10 entrées bracelet nominatif mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire du support accompagné de personnes de son entourage valable 1 an à compter de la date d'achat sur les horaires du lundi au vendredi entre 11h et 14h uniquement hors vacances scolaires
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

FORMULES ACTIVITES AQUATIQUES	
Séance unitaire AQUASPORT	
Accès à 1 séance d'Aqua sport, activité au choix (en fonction des places disponibles) + accès aux bassins avant/après la séance (en fonction des horaires d'ouverture)	
Séance vendue à l'unité et uniquement valable uniquement le jour de l'achat	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

Demi-saison AQUASPORT
Accès à une séance d'Aqua Sport par semaine sur inscription en début de saison sportive (septembre) ou en milieu de saison sportive (janvier) + accès aux bassins avant/après la séance (en fonction des horaires d'ouverture) sur planning établi en début de saison sportive
Accessible à partir de 16 ans
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).

Saison complète AQUASPORT
Accès à une séance d'Aqua Sport par semaine sur inscription en début de saison sportive (septembre) + accès aux bassins avant/après la séance (en fonction des horaires d'ouvertures) sur planning établi en début de saison sportive
Accessible à partir de 16 ans
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat avec facilité de paiement en 3 fois. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).

FORMULES ACTIVITES AQUATIQUES
Saison complète NATATION
Différents types de niveau (phobie, apprentissage, intermédiaire, perfectionnement) définis en début de saison sportive (ajustement possible pour homogénéité du groupe)
Accès à une séance de natation par semaine sur inscription en début de saison sportive (septembre) + accès aux bassins avant/après la séance (en fonction des horaires d'ouverture) sur planning établi en début de saison sportive (uniquement pour les adultes)
Accessible à partir de 6 ans pour les enfants
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat avec facilité de paiement en 3 fois. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).
Saison complète NEMO
Accès à une séance d'initiation à la natation par semaine sur inscription en début de saison sportive (septembre), hors vacances scolaires et jours fériés.
Accessible aux enfants de 5 à 6 ans, ne comprend pas d'adulte accompagnateur.
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat avec facilité de paiement en 3 fois. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).
Demi-saison BEBES NAGEURS
Accès à une séance de bébés nageurs par semaine sur inscription en début de saison sportive (septembre) ou en milieu de saison sportive (janvier), hors vacances scolaires et jours fériés.
Accessible aux enfants de 3 mois à 5 ans.
Accompagné de maximum 2 personnes majeures par séance pour les 3-24 mois, et accompagné de maximum 1 personne majeure pour par séance pour les enfants de 2 à 5 ans.
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).

FORMULES ACTIVITES AQUAFORM +
Demi-saison AQUAFORM +
Accès à l'espace bien-être sur le créneau horaire de l'activité choisi par l'utilisateur (avant ou après le cours), sur inscription en début de saison sportive (septembre) ou en milieu de saison sportive (janvier)

Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Accessible uniquement aux personnes majeures
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).
Saison complète AQUAFORM +
Accès à l'espace bien-être sur le créneau horaire de l'activité choisi par l'utilisateur (avant ou après le cours), sur inscription en début de saison sportive (septembre)
Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Accessible uniquement aux personnes majeures
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat avec facilité de paiement en 3 fois. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).

TARIFS « ENTREPRISES/ COMITE D'ENTREPRISE »	
Espace aquatique	Espace bien-être-cardio (accès bassins compris)
Accès libres aux bassins	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Mineurs et majeurs	Majeurs uniquement
Support nominatif mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire du support accompagné de personnes de son entourage de même « catégorie » Support nominatif et heures non cessibles. Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée/heures non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).	Support nominatif mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire du support accompagné de personnes de son entourage de même « catégorie »
Valable 1 an à compter de la date d'achat	
Tarifs préférentiels avec charge de + 1 entrée ou 2 heures en fonction du choix de l'abonnement (entrée ou horaire). L'achat doit se faire par le responsable du CE.	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

FORMULES ACTIVITES AQUATIQUES
Anniversaires
Accès à partir de 6 ans jusqu'à 11 ans, les samedis après-midi, sur réservation auprès du Centre Aquatique. Tarif forfaitaire applicable aux groupes anniversaires de 5 à 10 enfants et un adulte ou deux accompagnateurs dans une période de 1 mois autour de la date d'anniversaire sur justificatif du parent organisateur.
Prestations : Accès à l'espace aquatique + accès à un espace aquatique privatisé de 15h à 16h avec surveillance et matériel aquatique + prêt d'une salle pendant une heure pour goûter (non fourni) avec état des lieux entrée/sortie.
Le prix est payable intégralement le jour de la réservation. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).

2.3 Prix des prestations

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc. Ils sont consultables sur le site internet. Les prix affichés sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

À tout moment, ils sont susceptibles de modification par la COPAMO et entrent en vigueur à compter de la date fixée par la délibération du Conseil Communautaire.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à leur entrée en vigueur.

2.3.1 Pièces justificatives

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier d'éligibilité à un tarif, l'appartenance à une catégorie d'âge...

A défaut de présentation du justificatif demandé, l'utilisateur ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif réduit.

2.3.2 Arrêts techniques et fermetures

La durée de validité des différentes formules et les prix pratiqués intègrent les arrêts techniques nécessaires à la maintenance de l'équipement.

Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Art. 3 : Modalités d'achat

La vente des droits d'entrée est réalisée directement à la caisse située à l'entrée du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc.

Aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil.

La Direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les usagers en dehors de ce cadre : ils seront refusés lors de l'entrée et aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Les formules abonnements (entrées/heures/activités) sont souscrites pour une durée de date à date.

3.1 Option de paiement différé par prélèvement bancaire

L'utilisateur pourra étaler le règlement dans le cas de l'achat des prestations suivantes :

- Aqua Sport saison complète
- Natation enfant ou adulte
- Aquaform + saison complète

La mise en place de prélèvements automatiques n'est possible qu'à partir d'un dossier complet, visé par l'administration du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc.

Le bénéfice de cette option est soumis à autorisation du service des Finances de la COPAMO.

Le souscripteur engage sa responsabilité :

- À fournir l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place des prélèvements automatiques dont un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et d'une autorisation de prélèvement signée (SEPA) ;
- À honorer le règlement des prélèvements mensuels ; dans le cas contraire, la procédure indiquée au point 3.2 sera initiée

Ce service est effectué à titre gratuit et sans frais de dossier.

Pour les formules Aqua Sport ou les cours de natation à la saison complète :

- La 1^{ère} mensualité est due le jour de l'achat ;
- Les prélèvements bancaires sont ensuite programmés sur les 2 mois suivants la 1^{ère} mensualité, au 5 de chaque mois

3.2 Rejet de prélèvement

En cas de rejet de prélèvement pour insuffisance bancaire ou refus volontaire, la procédure suivante est appliquée :

- L'utilisateur reçoit un mail de la part du Centre Aquatique l'informant du rejet de prélèvement et de l'opposition de sa carte d'accès.
- L'utilisateur n'a donc plus accès via sa carte d'abonnement au centre aquatique tant que la situation n'a pas été régularisée
- Un recours sera alors entrepris par le Trésor Public auprès du tiers débiteur pour recouvrer la créance
- Dès lors que la créance sera recouvrée l'opposition de la carte d'accès sera levée

Son titre d'accès aux infrastructures est désactivé jusqu'à régularisation de sa situation comptable. Le fait d'être en difficultés financières ne constitue pas un motif recevable pour prétendre à une demande de résiliation ou de remboursement.

Art. 4 : Modalités d'accès au Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc

L'accès aux différents espaces est soumis au contrôle du titre d'entrée lors du passage obligatoire aux tripodes en entrée.

La Direction et les agents du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée et/ou l'accès à toute personne :

- Ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue ;
- Ne présentant pas de titre d'accès valable ;
- Ne respectant pas l'obligation de contrôle d'accès.

Les horaires d'ouverture du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc ainsi que les horaires et le contenu des séances peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...).

4.1 Titre d'entrée

La fourniture d'un bracelet ou d'une carte d'accès électronique est incluse au montant de la souscription à un abonnement activité. Il sera en revanche facturé lors du premier achat d'un abonnement entrées ou heures. Le support reste valable pour tout rechargement.

A l'issue de leur utilisation, les cartes et badges fournis doivent être restituées à l'accueil.

Seuls les tickets unitaires d'entrée sont jetables.

Toute demande de remplacement de carte et de bracelet (en cas de perte, vol, dégradation) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée au tarif en vigueur.

4.2 Aptitude à l'exercice physique

Lors de la conclusion du contrat, l'abonné déclare en tout état de cause avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes et le règlement intérieur des Bassins de l'Aqueduc.

Art. 5 : Réclamations

Toute réclamation sera adressée à la COPAMO par lettre recommandée avec accusé de réception.

5.1 Report

Sur présentation d'une demande formalisée par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception (avec nom, prénom et coordonnées du demandeur) accompagnée de pièces justificatives, le report du terme de l'abonnement peut être accordé, pour motif de santé uniquement sur les abonnements piscine et/ou bien-être-cardio.

Le report ne pourra excéder une durée de 3 mois.

5.2 Résiliation avec remboursement

Sur présentation d'une demande formalisée par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception (avec nom, prénom et coordonnées du demandeur) accompagnée de pièces justificatives, la résiliation avant le terme de l'abonnement peut être accordée dans les cas suivants :

Motifs	Pièces justificatives	Date de prise en compte/ Délai de franchise
Raisons de santé	Certificat médical circonstancié de moins d'un mois	A réception des justificatifs conformes/ 1 mois/1 entrée/2heures
Déménagement au-delà du territoire COPAMO	Justificatifs d'ancien et de nouveau domicile de moins d'un mois	A réception des justificatifs conformes/ 2 mois/2 entrées ou 4 heures
Perte d'emploi	Courrier de licenciement/ Justificatif de fin de contrat	A réception des justificatifs conformes/ 1 mois/1 entrée/2heures
Abonnement non entamés	Carte ou bracelet abonnement	A réception des justificatifs conformes dans les 30 jours suivants la date d'achat/ 1 mois/1 entrée/2heures
Abandon séance natation enfant/némo/ bébés nageurs	Carte d'accès activité	A réception d'une demande formalisée par écrit dans la semaine qui suit le dernier cours effectué/ 1 mois

La formule anniversaire ne bénéficie pas des clauses de remboursement ci-dessus, sauf en cas de raisons de santé : fourniture de la pièce justificative (certificat médical circonstancié de moins d'une semaine) avant le jour réservé pour l'anniversaire. Dans ce cas le tarif réglé pour la réservation de la formule anniversaire sera remboursé dans son intégralité.

Art. 6 : Sanctions

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, est passible de sanction pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive, cette dernière emportant la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

La clause résolutoire emporte la résiliation de plein droit du contrat avec l'utilisateur/abonné qui :

- Commettrait une grave infraction aux dispositions du présent contrat ou du règlement intérieur ;
- Commettrait des actes de violences au sein du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc ;
- Se livrerait à des actes de vols ou de dégradations intentionnelles ;
- Ferait preuve d'un comportement de nature à troubler et/ou à gêner la tranquillité des autres membres et usagers ;
- Tiendrait des propos agressifs et/ou insultants envers les membres du personnel et/ou des usagers du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc ;
- Engagerait la responsabilité des agents du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc en raison d'une pratique sportive déraisonnable compte tenu de son état de santé ;
- N'honorerait pas, totalement ou partiellement le paiement de l'une de ses échéances contractuelles ;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate aux activités pratiquées ;
- Aurait fait une fausse déclaration concernant tout ou partie des informations figurant sur le contrat d'abonnement.

Art. 7 : Sécurité

La vente est interdite à tout enfant de moins de 12 ans non accompagné d'une personne ayant autorité. Une pièce d'identité sera demandée afin de confirmer l'âge de l'enfant.

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la Direction se réserve le droit de proposer à l'utilisateur un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

Art. 8 : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Conformément au règlement 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données », les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par le Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc.

Ces informations ne pourront être transmises à un organe tiers sans accord expresse et préalable de l'utilisateur.

Le présent règlement sera affiché à compter du 5/11/2025.